

12.12.2002 - 11:22 Uhr

Embargo: La RBP permet de réaliser les économies attendues - la part, des génériques augmente

Berne-Liebefeld (ots) -

Communiqué de presse Délai d'interdiction: 12.12.2002, 17h00

Le bilan du Dr Max Brentano-Motta, président de la Société suisse des pharmaciens qui cédera son mandat à la fin décembre, est positif: La part des génériques sur le marché LS a constamment augmenté ces dernières années et surtout depuis l'an 2000. Aujourd'hui, 42% des emballages de médicaments que l'on peut substituer ont été vendus en tant que génériques. L'acceptation des génériques par les patients sera nécessaire pour une autre augmentation. La rémunération basée sur les prestations (RBP), introduite le 1er juillet 2001, est le fruit de la convention entre les pharmaciens et les assureurs maladie, a répondu aux attentes: d'ici à la fin de l'année, les économies atteindront 200 millions de francs. Le Valaisan Dominique Jordan assumera la présidence de l'association faîtière des pharmaciens suisses à compter du 1er janvier 2003.

Depuis 1992, date de l'entrée en fonction du Dr Max Brentano-Motta, la santé publique suisse et avec elle, l'environnement des pharmaciens, ont changé fondamentalement: la libéralisation, la déréglementation et la mondialisation du marché, les augmentations des coûts et des primes et la suppression des prix fixes pour les médicaments non soumis à ordonnance, ont modifié la donne.

Depuis le 1er janvier 2001, les pharmaciens peuvent avec l'accord du patient remplacer un médicament original par un générique meilleur marché. L'une des difficultés principales lors de la remise de génériques reste le manque de confiance face aux génériques et une attitude souvent négative des patients. De nombreuses personnes préfèrent le médicament original avec lequel ils ont fait de bonnes expériences. Pour le Dr Max Brentano-Motta "l'entretien-conseil personnel à la pharmacie est donc important parce qu'il permet au patient de trouver le générique qui convient." Le prix n'est pas le seul argument. Le patient doit être vraiment convaincu par le générique et son effet. Le danger serait grand sinon qu'il ne prenne pas le générique et qu'il interrompe son traitement. Les coûts liés à une interruption de traitement dépassent de loin cependant les économies réalisées grâce aux génériques. Le Dr Max Brentano-Motta est convaincu que "le principe selon lequel "ce qui est bon marché est meilleur" est contre-productif dans le cas des génériques. Il faut changer le comportement de la population et cela demande du temps. Les patients qui souhaitent en savoir plus sur les génériques, trouveront plus d'informations sur le site www.rx-generics.ch créé par la Société suisse des pharmaciens et Ofac, la coopérative professionnelle des pharmaciens suisses. Max Brentano conseille aux patients de s'entretenir avec leur pharmacien sur les génériques !

Les résultats de la RBP sont conformes aux attentes: de l'an 2000 à la fin du 3e trimestre 2002, les économies réalisées ont été d'environ 177,5 millions de francs. D'ici à la fin de l'année, ce montant passera à environ 200 millions de francs. Ces économies sont dues à deux facteurs. Le premier est le changement de système: la marge des pharmaciens a baissé depuis l'introduction de la RBP de 31% à 20%. Le salaire des pharmaciens n'est plus lié au prix du médicament, il dépend maintenant de deux montants fixes (la taxe pharmacien : Fr. 4.30 par ligne d'ordonnance et la taxe patient: Fr.

7.55 tous les trois mois et par médecin). 35,9 millions de francs ont pu ainsi être économisés entre l'an 2000 et la fin du 3e trimestre 2002. Le deuxième facteur est le montant de stabilisation des coûts, un rabais que les pharmaciens accordent aux assureurs maladie sur tous les médicaments soumis à ordonnance, à la charge de l'assurance de base. Depuis avril 2000 il était de 3,2% et depuis juillet 2002 il s'élève à 2,7%. Il a permis aux assureurs d'économiser au total 127,8 millions de francs depuis avril 2000.

Des économies importantes ont pu aussi être réalisées grâce aux cercles de qualité médecins/pharmaciens. L'optimisation des thérapies, résultat essentiel de cette coopération, a permis une économie de 10'000 francs par médecin en 2000. Cette économie est passée à 30'000 francs par médecin en 2001. Il existe des cercles de qualité dans les cantons de Fribourg, de Genève et de l'Argovie ainsi qu'à Winterthour. Cependant, une convention pour les cercles de qualité avec les assureurs maladie n'a pu être signée jusqu'à présent que dans le canton de Fribourg. Max Brentano nous a déclaré: "La Société suisse des pharmaciens fait tous ses efforts pour que le travail des autres cercles soit aussi reconnu au plus tard après la 2e révision partielle de la LAMal".

Autre succès: La formation des pharmaciens à l'université a été adaptée aux besoins et elle a été entièrement revue. Une formation postgraduée structurée (titre FPH) a été mise en place pour les pharmaciens d'officine et pour les pharmaciens d'hôpital. Une formation continue de plus de 80 heures annuelles est maintenant obligatoire pour les pharmaciens en activité, elle garantit le maintien à jour des connaissances. Les pharmaciens ont répondu aux attentes de qualité croissantes des patients en introduisant le système de contrôle de la qualité « QMS-Pharmacie ». En Suisse, 130 pharmacies certifiées sont maintenant reconnaissables à leur autocollant QMS-Pharmacie apposé sur la porte de la pharmacie ou encore dans la vitrine.

Le 1er janvier 2003, le Valaisan de 42 ans Dominique Jordan, propriétaire de la Pharmacie Duc à Sion, deviendra président de la Société suisse des pharmaciens. Il souhaite en tant que président en premier lieu "renforcer la cohésion autour de l'association faitière et consolider le rôle du pharmacien en tant que personne médicale et fournisseur de prestations dans le domaine du service public".

Contact:

Société suisse des pharmaciens
Dr Max Brentano-Motta
président
Tél. +41/31/978'58'58
Fax +41/31/978'58'59
mailto: max.brentano@sphin.ch

Vous trouvez aussi toutes les informations sur notre conférence de presse de ce jour dès la levée du délai d'interdiction de publier (le 12.12.2002 à 17h00) sous www.pharmagate.ch (informations > presse > conférence de presse > CP 12.12.2002).

[009]